

AIDES «MUSIQUE ET AUDIOVISUEL»
LA PRODUCTION DE VIDÉOMUSIQUES
LA MUSIQUE À L'IMAGE

NOVEMBRE 2010

www.letransfo.fr

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUES	FCM (Fonds pour la Création Musicale) Aide aux vidéomusiques Prime à l'investissement www.lefcm.org	Commission, validation par le conseil d'administration Auréli HEUX 01 48 78 50 60 ah@lefcm.org La vidéo ne doit pas être diffusée avant la date de la commission	Producteur de l'enregistrement phonographique	L'artiste doit être francophone ou résidant en France Distribution commerciale nationale physique L'artiste n'a pas vendu d'albums à plus de 10 000 exemplaires depuis 5 ans Respect de la législation du travail	Max : 30% du budget prévisionnel de production, plafonnée à 7700€ Apport du producteur au moins égal à celui de la subvention Max : 3 aides par an et par structure

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUES	SCPP (Société Civile des Producteurs Phonographiques) Aide à la création de vidéomusiques www.scpp.fr	Commission mensuelle, validation par le conseil d'administration SCPP 14 Bd du Général Leclerc 92527 Neuilly-sur-Seine Cedex 01 41 43 03 03 La demande doit être examinée avant la 1ère diffusion de la vidéomusique	Producteur phonographique sociétaire ou non (société ou association)	La vidéo musique doit être extraite d'un album existant Les productions et créations doivent être susceptibles de générer de la Rémunération Copie Privée ou de la Rémunération Equitable Distributeur professionnel au niveau national ou régional. La vidéomusique doit être éditée dans les 12 mois après notification de l'octroi de la subvention	Max 40% du budget de production HT Versé en 2 fois (50% avant la date de réalisation et 50% après) Cumulable avec les aides CNC, Sacem, Spedidam, Adami et FCM Non cumulable avec l'aide Sppf ci-dessous.

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUES	SPPF (Société des Producteurs Phonographiques en France) Création de vidéomusiques www.sppf.com	Commission mensuelle, validation par le conseil d'administration SPPF Sarah Brunet 28, rue de Châteaudun 75009 Paris subventions@sppf.com Dossier à déposer avant la 1ère diffusion (ou dans les 1ers temps de la diffusion)	Producteur de l'album (membre de la SPPF ou en licence exclusive avec un associé SPPF)	La vidéo musique doit être extraite d'un album distribué physiquement Le projet doit générer des droits voisins en France Le titre de la vidéomusique doit être inédit	Max : 40% du budget total, plafonnée à 15 000€ Max : 12 subventions par an et par demandeur Non cumulable avec l'aide SCPP ci-dessous.

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUES AUDIOVISUEL	SPPF (société des producteurs phonographiques en France) Création de DVD musicaux www.sppf.com	Commission mensuelle, validation par le conseil d'administration SPPF Sarah Brunet 28, rue de Châteaudun 75009 Paris subventions@sppf.com Dossier à déposer avant la fabrication et la sortie commerciale	Producteur du DVD (membre de la SPPF ou en licence exclusive avec un associé SPPF)	La vidéo musique doit être extraite d'un album distribué physiquement La vidéo musique doit générer des droits voisins en France Le titre de la vidéo musique doit être inédit	Max : 40% du budget total, plafonnée à 15 245€ Apport du producteur au moins égal à 50% du cadre subventionnable Max : 4 subventions par an et par demandeur Non cumulable avec l'aide SCPP (ci-dessus)

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
AUDIOVISUEL	CNC (Centre National de la Cinématographie) Aide aux vidéomusiques Prime à la qualité www.cnc.fr	Commission mensuelle, validation par le conseil d'administration CNC - Marie MAS-MOISY 12 rue de Lübeck 75116 Paris 01 44 34 35.78 marie.mas@cnc.fr Demande à déposer maximum 6 mois après la 1ère diffusion	Producteur audiovisuel	Originalité de l'œuvre audiovisuelle et qualité du programme Le titre chanté doit être en français (morceaux instrumentaux acceptés s'il y a édition phonographique) La vidéomusique doit avoir fait l'objet d'une diffusion sur la tv française dans les 6 mois précédents la demande	Forfaitaire : 12 000€ pour réinvestissement sur une autre vidéomusique

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUES CLASSIQUES, CONTEMPORAINES, TRADITIONNELLES, POUR ENFANTS, JAZZ/AUDIOVISUEL	FCM/CNC (Fonds pour la Création Musicale/ Centre National de la Cinématographie) FAM : Fonds Audiovisuel Musical Formats courts = - de 24 minutes www.lefcm.org Cette aide a pour but de promouvoir les carrières d'artistes par le biais de portraits d'artistes ou de captation de concerts, mise en image originale d'interprétations musicales	Commission mensuelle, validation par le conseil d'administration Aurélié HEUX 01 48 78 50 60 ah@lefc.org L'œuvre audiovisuelle ne doit pas être diffusée avant la date de la commission	Producteur ou co-producteur de l'œuvre audiovisuelle (le producteur phonographique doit être juridiquement séparé du producteur audiovisuel)	Le projet doit faire l'objet d'une diffusion sur une chaîne de télévision française L'artiste interprète doit avoir un enregistrement phonographique en cours de commercialisation Pour les auteurs/compositeurs, l'œuvre doit faire l'objet d'une fixation en cours de distribution commerciale	Max : 30% du budget de production, plafonnée à 30 000€ Max : 3 aides par an et par structure Non cumulable avec une autre aide du CNC

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUES AUDIOVISUEL	FCM/CNC (Fonds pour la Création Musicale/ Centre National de la Cinématographie) FAM : Fonds Audiovisuel Musical Formats longs = + de 24 minutes www.lefcm.org Cette aide a pour but de promouvoir les carrières d'artistes par le biais de portraits d'artistes ou de captation de concerts, mise en image originale d'interprétations musicales.	Commission mensuelle, validation par le conseil d'administration Aurélie HEUX 01 48 78 50 60 ah@lefc.org L'œuvre audiovisuelle ne doit pas être diffusée avant la date de la commission	Producteur ou co-producteur de l'œuvre audiovisuelle (le producteur phonographique doit être juridiquement séparé du producteur audiovisuel)	Le projet doit faire l'objet d'une diffusion sur une chaîne de tv française L'artiste interprète doit avoir un enregistrement phonographique en cours de commercialisation Pour les auteurs/compositeurs, l'œuvre doit faire l'objet d'une fixation en cours de distribution commerciale	Max : 25% du budget de production, plafonnée à 30 000€ Max : 3 aides par an et par structure Non cumulable avec une autre aide du CNC

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
CINÉMA (FICTIONS, DOCUMENTAIRES...)	Conseil régional d'Auvergne Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée http://www.filmauvergne.com	Commission permanente Conseil régional d'Auvergne Service culture Hôtel de la Région BP 60 63402 Chamalières Cedex 04 73 31 85 04 culture@cr-auvergne.fr 3 commissions par an Deux étapes : Comité de Lecture (pré-sélection des projets de films) Commission Plénière (choix définitif des scénarii et fixation du montant de la subvention).	Société de production cinématographique titulaire d'une autorisation	Maximum 60 minutes Le film doit être tourné dans la région Auvergne L'œuvre doit être finalisée sur format 35mm L'emploi de techniciens et comédiens de la région Auvergne pour la réalisation du film doit être favorisé Le producteur doit solliciter les services (gratuits) de la Commission du Film d'Auvergne Organisation d'une avant-première en Auvergne	Minimum 15 000 €

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUES	Spedidam Société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes www.spedidam.fr DVD Musical	Hélène Baudez : 01 44 18 58 Céline Hervieu : 01 44 18 58 89 Chantl Laurent : 01 44 18 58 50 La vidéo ne doit pas être diffusée avant la date de la commission. 10 commissions d'agrément par an	Employeur des artistes	Artiste d'expression francophone ou résidant en France Respect des droits de propriété intellectuelle et des droits sociaux des artistes-interprètes Mention des artistes-interprètes au générique	Montant déterminé en fonc- tion du budget prévisionnel de production Max : une aide tous les 3 ans

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUE À L'IMAGE	Spedidam Société de perception et de distribution des droits des artistes interprètes www.spedidam.fr Aide à l'enregistrement d'une musique de film	Hélène Baudez : 01 44 18 58 Céline Hervieu : 01 44 18 58 89 Chantl Laurent : 01 44 18 58 50 Le film ne doit pas être exploité avant la date de la commission 10 commissions d'agrément par an	Employeur des artistes	Au moins 3 musiciens ou chan- teur à l'enregistrement (feuille de présence Spedidam obligatoire) Respect des droits de propriété intellectuelle et des droits sociaux des artistes-interprètes Mention des artistes-interprètes au générique	Max : 60% de la masse salariale des contrats d'engagement

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUE À L'IMAGE	<p>Sacem</p> <p>www.sacem.fr</p> <p>Aide à la création de musique originale de court-métrage</p>	<p>Selon la structure relais La Maison du Film Court (75) 01 40 34 32 44 Julien Chollat - Namy infos@maison-du-film-court.org</p> <p>Centre Images (37) 02 47 56 08 08 Isabelle Frachet isabelle.frachet@apcvl.com</p> <p>Gindou Cinéma (46) 05 65 22 89 99 Justine Bottero accueil@gindoucinema.org</p> <p>Alcimé (13) 04 42 18 92 10 Anne Gaëlle Milbeau alcime-aubagne@wanadoo.fr</p> <p>Pôle Image Haute-Normandie (76) 02 35 70 70 41 Nuria Rodriguez cine.av@poleimagehn.com</p>	En partenariat avec les structures relais	Selon les structures	De 2 000 à 4 500€

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUE À L'IMAGE	<p>Sacem</p> <p>www.sacem.fr</p> <p>Aide à la création de musique originale pour la télévision</p>	<p>Division culturelle Aline Jelen : 01 47 15 48 76 aline.jelen@sacem.fr Anne Simode : 01 47 15 48 86 anne.simode@sacem.fr</p> <p>L'œuvre ne doit pas avoir été diffusée au moment du dépôt de la demande</p>	Producteur audiovisuel et/ou éditeur de la musique originale	<p>Le compositeur est sociétaire Sacem</p> <p>Présence d'un contrat de commande</p> <p>La musique originale représente au moins 75% de la durée total de l'œuvre audiovisuelle</p> <p>Le producteur audiovisuel et l'éditeur doivent être séparés Ils doivent proposer un investissement minimum selon le format de l'œuvre</p>	<p>Max : 50% du budget d'investissement cumulé par le producteur audiovisuel et l'éditeur</p> <p>Max : 3 aides par an et par producteur</p> <p>La rémunération du compositeur représente au 25% du budget de production de la musique originale</p> <p>Non cumulable avec une autre aide Sacem ou Fcm</p>

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUE AUDIOVISUEL	<p>Sacem</p> <p>www.sacem.fr</p> <p>Aide à la production de documentaires musicaux *</p> <p><i>* ce programme est actuellement clôturé pour l'année 2010</i></p>	Comité d'expert et Conseil d'Administration	Réalisateur, producteur/ co-producteur de l'œuvre audiovisuelle	<p>Le projet est consacré à la création musicale (portrait d'artiste, histoire d'une œuvre...)</p> <p>Sont exclues les émissions de plateau</p> <p>Le projet a reçu une promesse de diffusion par une chaîne de télévision</p> <p>L'œuvre doit relever du répertoire de la Sacem</p>	<p>Max : 8% du budget prévisionnel de la production, plafonné à 12 000€</p> <p>Non cumulable avec une autre aide Sacem ou Fcm</p>

Discipline	Organisme	Organe décisionnel et instruction	Bénéficiaire	Critères	Montant de l'aide
MUSIQUE AUDIOVISUEL	<p>Sacem</p> <p>www.sacem.fr</p> <p>Aide aux projets internet et multimédia *</p> <p><i>* ce programme est actuellement clôturé pour l'année 2010</i></p>	Comité d'expert et Conseil d'Administration	Producteur du DVD Responsable du site Internet	<p>DVD : Œuvre audiovisuelle consacrée à la création musicale contemporaine, un documentaire musical, une captation documentée d'un festival ou d'un concert, une monographie d'artiste ou une présentation d'un courant musical...</p> <p>Le DVD devra être édité, distribué et commercialisé.</p> <p>Site web : Le site Internet concerne la création de musique à l'image, proposant informations, base de données, actualités, interviews etc.</p> <p>Les sites personnels sont exclus de ce programme</p>	<p>DVD : Max : 10% du budget plafonné à 4 000€</p> <p>Site web : Max : 8% du budget plafonnée à 12 000€</p>